LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'**ADDS-QM**

Décembre 2019

L'ADDS-QM ***(Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro)*** **est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.**

Sommaire

Conférence de presse et rassemblement pour la campagne Donner, c'est donner. P. 2, 3, 4

Présentation de Kasandra, stagiaire à l'ADDS P. 5
Par Kasandra Boivin

Info-Loi : La vie maritale P. 6, 7
Par Renée Dubeau

Pour une vraie réforme de la Régie du logement P. 8
Par Jonathan Carmichael

Présentation de Maxime, stagiaire à l'ADDS P. 9
Par Maxime Girard

Vox pop sur la formation *Mon droit à l'aide sociale* P. 10, 11
Par Kasandra Boivin

Bonification d'Objectif emploi, vraiment ? P. 12, 13
Par Linda Laprise et Simon Pouliot

Retour sur la journée internaitonale pour l'élimination de la pauvreté P. 14
Par Simon Pouliot

Campagne Pauvre et captif P. 15
Par Maxime Girard

Nouvelles de la militance P. 16, 17
par Maxime Girard

Calendrier de décembre et de janvier P. 18, 19

ADDSQM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

418-525-4983

www.addsqm.org

info@addsqm.org

8h30 à
17h

Lundi au vendredi

CONFÉRENCE DE PRESSE ET RASSEMBLEMENT POUR LA CAMPAGNE « DONNER C'EST DONNER »

Le 21 novembre dernier, l'ADDS QM organisait une conférence de presse afin d'annoncer la remise de sa pétition de la campagne *Donner c'est donner* au gouvernement caquiste. Simon Pouliot et Renée Dubeau de l'ADDS QM, Guillaume Grenon du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* de même que Catherine Dorion députée solidaire de la circonscription de Taschereau participaient à la conférence de presse à l'assemblée nationale. Le Ministre de la solidarité sociale, monsieur Jean Boulet qui passait par là par hasard, a été invité à écouter notre message. Ce qu'il fit. En même temps, un rassemblement d'appui avait lieu à l'extérieur; plus d'une trentaine de participant.e.s étaient présent.e.s. Les textes lus à la conférence de presse par l'ADDS QM étaient repris à l'extérieur.

CONFÉRENCE DE PRESSE ET RASSEMBLEMENT POUR LA CAMPAGNE « DONNER C'EST DONNER »

Par Monique Toutant et Simon Pouliot

(…) Aujourd'hui, nous déposons une pétition avec plus de 1140 signataires. Nous avons dû démarcher pas mal pour récolter ces signatures. Nous avons visité plus de 35 organismes de la ville de Québec. Mais je dois vous avouer que c'était assez facile de faire signer cette pétition parce qu'elle dénonce quelque chose qui est complètement inhumain.

Depuis janvier 2019, avec l'adoption de la loi 173 et du règlement 111 alinéa 27.1, les prestataires d'aide sociale peuvent recevoir 100$ en dons, par mois, sans pénalité. Et nous en sommes bien heureux. Par contre, avant cette adoption ces personnes n'avaient pas le droit à cette exemption et les dons reçus de manière récurrente étaient transformés en dettes. Ainsi, nous recevons plusieurs cas chaque mois où les personnes disent s'être fait construire une dette puisqu'elles avaient reçu des dons en argent de leur entourage, leur famille, leurs amis. Des milliers de prestataires doivent donc rembourser ces dettes par tranche de 112 à 224 $ par mois sur leur prestation. À l'ADDSQM, nous trouvons que pénaliser l'entraide c'est contre nature.

Nous demandons au Ministre de la Solidarité sociale de revoir toutes les dettes actives reliées aux dons et d'appliquer rétroactivement le règlement 111 alinéa 27.1. De refaire le calcul afin de réduire ou d'effacer ces dettes en fonction du nouveau montant accordé mensuellement. Quand il a adopté le nouveau règlement, le ministère a admis que l'ancienne ne faisait pas sens. Pour être cohérent, il devrait corriger le tir sur les dettes qui lui sont liées.

Par ailleurs, en février dernier, nous avions envoyé une lettre au ministre pour lui exposer notre demande. Il a refusé. Avec le dépôt de notre pétition aujourd'hui, nous réaffirmons que notre requête est légitime et espérons que le ministre soit suffisamment empathique d'appliquer « l'ajustement » des dettes aux dons à l'aide sociale.

TÉMOIGNAGE CAMPAGNE « DONNER C'EST DONNER »

Par Renée Dubeau et Kasandra Boivin

(…) Je viens transmettre l'histoire d'une jeune femme qui vit avec une dette de 5391$ à l'aide sociale. Son seul crime a été d'avoir reçu de l'aide en argent de sa famille.

En décembre 2018, elle doit remettre à un agent de conformité un relevé bancaire du dernier mois. Par la suite, on remontera trois ans en arrière et elle devra donner la provenance des sommes reçus pendant toute cette période. Tout ce qu'elle peut dire c'est que ce n'est pas du travail au noir, ou des sommes reçus illégalement, mais des argents versés par sa famille, pour lui venir en aide, pour lui éviter la rue. Comme ils vivent en Gaspésie, ils n'ont pas pu lui faire ses dons en bien, comme de la nourriture ou faire des achats pour elle. Donc, les dons se faisaient par transaction bancaire, **quelle erreur**! Dans les rencontres qu'elle a eu avec l'aide sociale, on lui a dit que si au lieu d'avoir ses dons en argent il n'y avait pas eu de traces ou qu'elle aurait reçu des cartes cadeaux, tout aurait été correct. On lui a aussi dit qu'il pourrait y avoir une tutelle entre elle et son beau-père.

Au final, on l'accuse d'avoir reçu des dons, ce qui était illégale. La dette sera établi ainsi, toutes les sommes d'argent, en dehors de cadeaux de fête et à Noël, sont additionné, plus un 100$ pour fausse déclaration. Car madame sans savoir aurait dû déclarée ces sommes*. On doit souligner qu'elle était loin de se douter qu'elle commettait une faute à recevoir des dons sans le dire. C'est vrai que nul ne doit ignorer la loi, mais les informations concernant les règles à l'aide sociale ne sont pas dites clairement. Nous sommes régulièrement témoins de personnes qui apprennent une règle en même temps que la faute, et subir du même coup une pénalité.* Madame recevait autour de 669$, vous comprendrez que le surplus lui servait à payer le loyer et se nourrir. Il y a un montant qui a été mis sur la réclamation, et qui l'indigne encore plus, c'est l'aide de son beau-père pour l'achat de bottes à caps, pour un éventuel retour au travail. Dans toute cette histoire, elle ne s'est jamais sentie aider, comme pour un éventuel retour au travail, mais plutôt pour l'enfoncer encore plus. Et là, on doit admettre qu'ils ont été présents.

Parce que l'aide sociale tarde à réviser son dossier. Il s'écoule 3 ans, de mois en mois madame cumule les fautes. Le piège s'était bien refermer sur elle et il était trop tard. Si elle avait appris cette règle plus tôt, la dette aurait plus petite. Parce qu'aucun remboursement n'a été effectué de sa part envers sa famille, on établit la dette sur le fait qu'elle a reçu des dons pour plus de 5000$. Elle devra rembourser à même ses prestations 112$ par mois, remboursement prescrit lorsqu'il y a fausse déclaration.

Ce geste d'entraide et de solidarité lui ont permis de ne pas se retrouver à la rue et de retourner au travail. Elle reste avec une dette envers le ministère de la solidarité sociale et une dette morale envers son beau-père.

PRÉSENTATION DE KASANDRA BOIVIN, STAGIAIRE À L'ADDS

Par Kasandra Boivin

Bonjour à vous membres de l'ADDSQM. Je profite de cet espace dans la Riposte pour me présenter à vous ! Mon nom est Kasandra Boivin. Je suis présentement étudiante en techniques de travail social au Cégep de Ste-Foy en troisième année. Je suis stagiaire à l'ADDSQM depuis le mois de septembre 2019 et je terminerai mes stages en mai 2020. Je suis bien heureuse de réaliser mes deux stages de formation au sein d'un organisme qui a pour mission la défense des droits sociaux.

Étant une personne très engagée dans ma vie personnelle, je crois que la vie militante au sein de l'ADDSQM me rejoint à plusieurs niveaux. De plus, durant mon cheminement scolaire, j'ai eu la chance de suivre un cours en intervention sociale auprès des collectivités. Ce cours a confirmé mon intérêt à sensibiliser et mobiliser les gens face à différentes luttes sociales.

À titre de stagiaire, j'ai le désir d'apprendre et d'approfondir mes connaissances en participant aux différents comités et activités offertes par l'organisme. Ma grande écoute, mon ouverture d'esprit, ma détermination et mon engagement envers les valeurs du travail social me permettront de bien vous accompagner vous membres militants militantes de l'ADDSQM. Soyez assurée de ma participation active à la lutte pour une meilleure justice sociale et au plaisir de vous rencontrer !

Petit rappel le livre de témoignages

Il nous reste encore quelques livres à vendre, de témoignages de personnes assistées sociales. Le titre du livre est *Au-delà des mots un sens à nos vies*. Il ne coûte que 5$. Si on vous l'envoie par la poste, c'est 8$.

Ça pourrait être une bonne idée de cadeau à donner dans le temps des fêtes !
Et ça rentre bien dans un bas de Noël ! Mais dépêchez-vous ! Ils partent vite !

LA VIE MARITALE

INFO-LOI

Par Renée Dubeau

Le concept de vie maritale s'applique dans l'ensemble des législations québécoises (programmes et lois) tel que; le Régime de retraite, la Loi sur les impôts, l'aide financière aux études, etc. Les règles d'application pour reconnaître qu'il y a vie maritale à l'aide sociale s'apparentent à l'ensemble de ces lois. Malgré leurs similitudes, au contraire de l'aide sociale, la vie maritale pour les autres programmes apporte des bénéfices.

Comment la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles définit les conjoints:
Article 22, de la loi : Sont des conjoints:
1° les personnes liées par un mariage ou une union civile qui cohabitent;
2° les personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui cohabitent et sont parents d'un même enfant, sauf si elles démontrent que leur cohabitation est temporaire et résulte de circonstances exceptionnelles liées à un problème grave de santé de l'une d'elles ou d'un de leurs enfants;
3° les personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent maritalement et qui, à un moment donné, ont cohabité pendant une période d'au moins un an.

Pour l'application de la vie maritale, il est nécessaire d'établir la cohabitation d'un an. L'interprétation indique que les personnes doivent vivre un an consécutif. Deux autres critères doivent s'ajouter, **le secours mutuel**, l'entraide et **la commune renommée**, c'est à dire lorsqu'il y a apparence de couple. Si l'aide sociale confirme la cohabitation, la porte est grande ouverte pour dire qu'il y a vie maritale. Alors là, la reconnaissance de conjoint est faite sans même leur consentement. Dès qu'il y a reconnaissance de vie maritale, un seul chèque sera versé pour le couple et l'établissement de la prestation est déterminé par règlement, sans tenir compte des besoins essentiels de chacune des personnes. Cette prestation varie 1022$ à 1593$.

Si les personnes sont faussement accusées de vie maritale, elles devront exercer les recours prévus à cet effet. Et là, le calvaire commence et la bataille est ardue. Plusieurs personnes qui se retrouvent dans cette situation ont même de la difficulté à se trouver des avocats.es pour les représenter, car les dossiers sont complexes et les honoraires sont peu élevés.

L'application de la vie maritale a des impacts négatifs pour les personnes assistées sociales. La première est évidemment l'appauvrissement des

LA VIE MARITALE (suite)

Si un des deux a des revenus déterminés suffisants pour le couple, l'autre personne se retrouvera soit sans chèque, soit avec une mince prestation. De plus, le non-respect de l'autonomie des personnes en établissant la prestation sur le couple et ne versant qu'un seul chèque pour les deux.

Regardons de plus près, comment ça se vit pour les personnes qui sont prises avec ces règles. On commencera par Johanne et Jacques. Tous les deux sont reconnus avec des contraintes sévères à l'emploi depuis plusieurs années. Après quelques années de vie amoureuse, ils décident d'aller vivre ensemble. Vivre ensemble leur permettra de s'entraider et surtout, vivre leur passion commune, la peinture. Après un an, ils se voient appliquer la vie maritale, à ce moment-là ils reçoivent qu'un chèque pour les deux, un montant de 1596$ par mois. S'ils avaient conservé leur propre appartement, ils recevraient indépendamment 1123$ par mois. Si on fait le calcul, ils sont passés de 2246$ par mois à 1593$, une différence de 653$. Qui peut nous dire qu'ils font des économies de l'ordre de 653 $ mensuellement. Malgré leur vie en HLM, ils doivent continuer à manger à la soupe populaire.

Sylvie m'a contacté au début de l'été, en larmes. On vient de lui couper complètement ses prestations, elle doit refaire une demande comme couple. Aberration, elle ne vit pas en couple. On l'accuse de vivre maritalement avec son ex-conjoint. Ils sont restés amis et continuent à s'entraider. L'aide sociale aurait des preuves que monsieur est régulièrement chez elle, car monsieur utilise parfois son stationnement. En plus, madame avoue passer quelques jours chez lui pendant son absence pour s'occuper des chats. Madame et monsieur sont poursuivis solidairement pour des sommes approchant 100 000$. Pendant les recours qu'elle a entrepris, elle a réussi à recevoir des prestations par pouvoir discrétionnaire du ministre, mais on lui a bien signalé que ce sera un prêt. J'espère qu'un jour elle aura gain de cause, mais en attendant elle vit avec cette épée de Damoclès sur la tête.

Dans ce contexte nous revendiquons de revoir l'application de la vie maritale à l'aide sociale. Pour l'autonomie économique, chaque personne devrait recevoir sa propre prestation et sur un calcul reconnaissant la couverture de l'ensemble des besoins essentiels de chacun des individus. À l'aide sociale nous disons une personne égale un chèque.

INFO-LOI

Par Renée Dubeau

Pour une vraie réforme de la Régie du logement

Par Jonathan Carmichael,
Bureau d'animation et information logement (BAIL)

Idéalement, la Régie du logement devrait être un rempart qui protège les locataires face aux abus des propriétaires immobiliers. Elle devrait servir à atténuer les inégalités qui existent entre locataires et propriétaires. Elle devrait mettre en œuvre le droit au logement. Malheureusement, c'est rarement le cas. En fait, selon les groupes de défense des droits des locataires, la Régie du logement serait avant tout au service des propriétaires. Elle sert principalement à protéger les profits de l'immobilier.

En 2016, le Regroupement des comités logement et associations des locataires du Québec (RCLALQ) a publié le rapport « La Régie du logement sous la loupe ». Plusieurs injustices qui touchent particulièrement les locataires y sont identifiées : service d'information inefficace, fermetures de bureaux de la Régie en région, coût élevé d'ouverture de dossier, longs délais d'attente avant audience pour les causes générales, délais très rapides pour expulser les locataires qui n'arrivent pas à payer leur loyer, procédures difficiles, etc.

Suite à cette publication basée sur l'expérience terrain des groupes de défense de droits des locataires, le RCLALQ a décidé de mener la campagne « Justice pour les locataires : réformons la Régie du logement ». Par cette campagne de mobilisation, le RCLALQ revendique des changements en profondeur à la Régie du logement : un contrôle automatique des loyers, une meilleure protection du parc de logements locatifs, des solutions alternatives à la place des expulsions massives dans les cas de non paiement de loyer, la gratuité des services, des délais d'attente avant audience beaucoup plus rapides, etc.

Plus de 10 000 personnes ont signé une pétition en faveur de la réforme revendiquée par le RCLALQ. Près de 250 groupes sociaux ont signé une lettre d'appui. Des manifestations, rassemblements, occupations et autres ont aussi été organisés ces deux dernières années.

Au début avril 2019, le gouvernement caquiste a déposé le projet de loi 16 qui, entre autres, apportent des modifications à la Régie du logement (ce projet reprend plusieurs des éléments d'un autre projet de loi qui avait été présenté par le Parti libéral du Québec, peu avant le déclenchement des dernières élections). Toutefois, les groupes de défense de droits des locataires sont insatisfaits. Ce projet de loi ne reprend aucune des revendications du RCLALQ. Il n'apporte aucun changement significatif au système actuel. Pire, de nouvelles procédures risquent même de compliquer la vie des locataires qui se défendent eux-mêmes devant la Régie du logement.

Le RCLALQ ne croit pas aux licornes. Pour améliorer concrètement la vie des locataires, ça va prendre une vraie réforme de la Régie du logement. Le mouvement pour le droit au logement entend continuer de lutter en ce sens.

PRÉSENTATION DE MAXIME GIRARD, STAGIAIRE DE L'ADDS

Par Maxime Girard

Bien le bonjour membres de l'ADDSQM. C'est avec une immense joie que j'écris ces mots au sein de la Riposte afin de créer un premier contact avec vous puisque nous travaillerons ensemble au cours des prochaines semaines. Eh oui ! Je suis nouvellement stagiaire auprès de l'ADDSQM ! En effet, j'entame actuellement le dernier droit de ma formation intensive en Techniques de Travail social au cégep de Sainte-Foy et serai parmi vous jusqu'en juin.

Pourquoi ai-je opté pour un organisme de défense de droits ? Tout simplement parce qu'il le faut ! Tant et aussi longtemps que des personnes vivront l'injustice, il faudra se tenir debout et unis. L'égalité et la solidarité sont des valeurs communes que je partage avec l'ADDSQM. C'est en unissant ma voix aux luttes que je parviens à être une personne plus impliquée socialement et humainement. Bien que je sois ici depuis quelques jours seulement, j'apprends et découvre les subtilités du programme à grande vitesse. Et plus j'apprends sur le programme d'aide sociale, plus je m'indigne de la réalité des coupures et des mesures restreignantes.

Au plaisir d'apporter mon soutien et mon écoute afin d'avancer ensemble vers une plus grande justice sociale.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Décembre

Jean Côté
Jean-Yves Desgagnés
Sylvie Filioux
Annette Guimont
Julie Gros-Jean
Denis Houde

Éric Lapointe
Jacques Leblond
Claire Noffatt
Mélanie Pichette
Gaétane Pouliot

Vox pop : Qu’est-ce que m’a apporté la session mon droit à l’aide sociale?

La formation m’a apporté une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes assistées sociales.

Connaître mieux la loi de l’aide sociale.

La formation m’a permis de socialiser avec des personnes vivant la même réalité que moi. Cela va m’aider à reprendre confiance!

Une expérience enrichissante de partage de vécu et de solidarité qui nous permet d’unir nos forces pour lutter collectivement!

Un bel espace pour bâtir la solidarité de classe entre personnes assistées sociales et avec les salariées.

Vox pop : Qu’est-ce que m’a apporté la session mon droit à l’aide sociale?

La formation m’a apporté une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes assistées sociales.

L’importance de prendre des temps de réflexion et d’échange entre nous personnes assistées sociales et personnes salariées.

Comprendre la nécessité des luttes individuelles et collectives pour l’amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Pleins d’outils pour mettre des mots sur le vécu des injustices et pour partager les témoignages.

Bonification d’objectif emploi, vraiment ?

Par Linda et Simon

Le 18 octobre dernier paraissait l’article « Québec va bonifier son programme d'aide sociale» sur les ondes de TVA. Une belle affaire, le ministre Boulet va rendre employable 25 000 prestataires de l’aide sociale du jour au lendemain et tout le monde sera heureux. Comment dites-vous ? « (les agents d'aide à l'emploi) vont entrer en communication avec ces personnes. On va éventuellement les rencontrer, connaitre leur profil, leur qualification. Parfois, ce sont des personnes qui sont isolées, itinérantes qui ne savent pas comment faire. J'ai l'intention de raffermir ce programme en trouvant de nouveaux incitatifs.» À l’ADDSQM, nous trouvons ça bien louche la réforme qu’il envisage, et ce à plusieurs niveaux.

Le problème avec Objectif Emploi est le caractère punitif et contraignant du programme. Si une personne a un manquement dans son parcours, elle voit sa prestation coupée. De plus, le programme rend l'aide de dernier recours conditionnelle à la participation à des mesures d'employabilité, ce qui peut ne pas convenir à toutes et tous. Donc, quand le ministère dit qu’il veut « raffermir ce programme en trouvant de nouveaux incitatifs » qu’est-ce que ça veut dire ? Peut-on raffermir un programme en donnant des incitatifs ?

Ce n'est pas encore clair ce que monsieur Boulet entend faire avec le programme, mais nous avons peur qu'un glissement vers les travaux forcés s'effectue davantage. Travaux forcés qui seront d'ailleurs déguisés en subventions salariales puisque le MTESS va subventionner les salaires aux entreprises à 50 %. Qu'est-ce qui nous dit qu'une fois la période de subvention terminée, l'employeur ne va pas renvoyer la personne issue du programme ? Du coup, la personne qui s'est fait miroiter un emploi stable vit un échec et le ministère subventionnera un nouveau salaire, tout ça au profit de l’entrepreneur qui paie la moitié du salaire. De plus, la personne assistée sociale n’aura pas le choix d’accepter cet emploi, ou de se maintenir en emploi, sinon elle subira les coupures qui peuvent aller jusqu’à 224$ du montant initial du chèque. Ceci donne un pouvoir énorme à l’employeur, qui va avoir le loisir d’offrir n’importe quelle " jobbine " dangereuse, difficile ou dégradante à ses nouveaux employés, qui n’auront d’autres choix que de se faire couper leur chèque déjà insuffisant ou de travailler à un salaire de crève-faim dans un emploi inadéquat.

Bonification d’objectif emploi, vraiment ? (suite)

Par Linda et Simon

En effet, par exemple si les emplois chez Vélo Vert semblent bien adaptés, il s’agit d’un organisme de réinsertion sociale après tout, ce ne sera pas le cas pour tous les emplois offerts. Si le ministre veut effectivement passer de 6500 emplois subventionnés à 25 000, il va falloir faire des compromis avec les critères d’adaptation et de suivi des personnes issues des programmes Objectif Emploi. Ce ne sont pas toutes les entreprises qui vont accepter d’avoir des parcours adaptés ou encore que des intervenants viennent sur place pour suivre les employés.

Aussi, les prestataires de moins de 30 ans forment la catégorie de personnes assistées sociales qui reste le moins longtemps à l'aide sociale. Si elles ont besoin d'aide de dernier recours, c'est qu’elles en ont besoin temporairement et sortiront de la pauvreté quand elles seront prêtes et avec l'aide qu’elles auront demandée. Statistiquement, nous sommes dans les années où les personnes assistées sociales sont les moins nombreuses. Peut-être que ça veut dire que les personnes qui demeurent à l’aide de dernier recours en ont vraiment besoin. D’ailleurs, en parlant de besoin, quand le ministre dit qu’il vise les 112 000 jeunes qui ne vont pas à l’école, ne travaillent pas, ou ne reçoivent pas d’aide de dernier recours, il parle de qui ? Compte-t-il tous les jeunes qui ne peuvent recevoir de chèque d’aide de dernier recours parce que le MTESS considère que leurs parents devraient subvenir à tous leurs besoins? Compte-t-il tous les jeunes qui ne font pas de demande, par ce que de toute manière ils ou elles savent que le ministère va leur imposer d’être dépendant.e.s de leur conjoint.e ? Compte-t-il toutes les personnes tellement prises dans leurs problèmes de santé mentale que l’idée même de faire des démarches les décourage? Selon nous, si le gouvernement prenait vraiment soin des personnes comme il se doit, il n’y aurait pas 112 000 jeunes à renvoyer où le MTESS le veut bien.

L'aide sociale ne devrait pas être vue comme une banque de travailleurs et de travailleuses prête à remplir les besoins du marché du travail. Ce sont des personnes qui ont des besoins spécifiques et de bonnes raisons de ne pas être employées par le patronat. Avant d'affirmer que ces gens sont tous aptes au travail, le ministre devrait peut-être évaluer les critères d'aptitudes au travail, mais surtout se questionner sur les impératifs du marché du travail et comment une personne peut se réaliser autrement

Retour sur la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Par Simon Pouliot

Le 17 octobre dernier, comme à tout les 17 octobre depuis une quarantaine d'années, nous avons souligné la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. À 4 jours des élections et un an après la légalisation de la marijuana, il ne fallait pas se mentir, l'attention médiatique allait être difficile à aller chercher, surtout pour parler de pauvreté. Le comité du 17 octobre a plutôt opté pour une formule d'éducation populaire qui allait prendre la forme d'un souper-conférence. Sur le thème « Ottawa se préoccupe-t-il de la pauvreté? », trois conférencières nous ont démontré que des actions concrètes sont possibles et nécessaires pour lutter contre la pauvreté. Reste à voir si le prochain gouvernement saura se montrer à la hauteur!

Une des conférencières, Héloïse Varin, de l'organisme Action Chômage de Québec, nous a d'abord dressée un portrait historique de l'assurance-chômage. Elle a ensuite explicité les récentes coupures à celle-ci qui empêche de plus en plus de Canadienne et de Canadien d'avoir accès à la prestation à laquelle elles et ils ont pourtant cotisé. Finalement, Héloïse nous a exposé les modifications qu'Action Chômage privilégient.

Quant à elle, la porte-parole du FRAPRU Véronique Laflamme, nous a exposée tous les impératifs d'avoir un financement adéquat pour du logement social dans nos quartiers, dans le but de combattre la pauvreté et la gentrification. Par ailleurs, elle s'est concentrée sur les promesses contenues dans la stratégie nationale sur le logement en nous démontrant comment certaines peuvent sonner creux. Le logement abordable est une appellation utilisée par notre gouvernement qui ne promet pas nécessairement que les logements soient réellement à prix modique. Le logement subventionné reste la solution privilégiée par le FRAPRU, qui revendique que celle-ci soit explicitement nommée dans la stratégie.

Enfin, Alice-Anne Simard, d'Eau Secours, nous présentera les liens qui existent entre justice sociale et justice climatique. En première partie, elle a tiré la sonnette d'alarme climatique pour nous sensibiliser à l'urgence d'agir. Ce portrait statistique assez désolant a précédé un exposé qui démontrait comment les personnes à faible revenu seront les premières touchées par les changements climatiques. Les inondations qui seront plus fréquentes dans les quartiers populaires, la hausse du prix des denrées alimentaires ainsi que le concept d'apartheid climatique ont tous été des exemples de concepts abordés par elle.

Une belle soirée en somme! Le souper fournit par les cuisines Le Bourg-joie fut excellent et plus d'une centaine de personnes se sont déplacées en tout et partout.

Présence de l'ADDSQM dans la campagne *Pauvre et Captif*

Par Maxime Girard

Le 2 décembre 2019, l'ADDSQM était présent à Montréal pour souligner le début du procès de deux personnes devant le *Tribunal administratif du Québec* (TAQ) dans leur lutte contre les mesures de séjour hors Québec. La campagne *Pauvre et Captif* qui a été mis sur pied en 2016, vise à sensibiliser la population de cette aberration administrative et à défendre le droit aux personnes vivant de l'aide sociale, de vivre leur vie sans restriction supplémentaire.

Dans les faits, cette modification mise en place en mai 2015 stipule qu'une personne qui quitte le Québec pour plus de 7 jours consécutifs ou 15 jours cumulatifs dans un même mois, perd son droit à l'aide sociale et ce, dès le mois suivant. Les fautifs doivent également se réinscrire au programme, en plus de rembourser les sommes reçues. Cela signifie également que les prestataires perdent le remboursement pour les médicaments, les lunettes et les soins dentaires. Ce règlement attaque la capacité des personnes les plus pauvres à maintenir leurs liens avec leur famille et leurs amis qui vivent hors Québec.

Les organismes Action-Gardien, la table de concertation communautaire de Pointe-St-Charles, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Project *Genesis* / Projet Genèse et les Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne sont les initiateurs et initiatrices de cette campagne.

L'ADDSQM aimerait aller à la rencontre de personnes concernées par cette injustice. Nous aimerions recueillir vos témoignages et ajouter vos voix à ceux et à celles déjà touchés par cette extravagance réglementaire. Nous aimerions souligner la présence de l'ADDS-RS, Rose du Nord, FCPASQ, le Groupe Ressource Plateau Mont-Royal, l'Audace, FCPASQ, Projet Genèse, OPDS et bien d'autres groupes lors de l'action du 2 décembre.

Ensemble, solidaires face à cette lutte à finir.

NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Journée planification

Le **5 septembre**, nous avons fait la planification de la prochaine année (2019-2020). Nous étions **quinze personnes**.

Assemblée générale d'orientations

Seize personnes étaient présentes à l'assemblée générale d'orientations du **12 septembre**.

Marche mondiale contre les changements climatiques

Le **27 septembre,** l'ADDSQM s'est joint à la manifestation contre les changements climatiques : La planète en grève.

En effet, **douze personnes** ont manifestés dans les rues pour exercer une pression sur les gouvernements. Rappelons que l'urgence climatique n'épargne personne.

Formation sur les élections fédérales (donné par le REPAC)

Le **2 octobre, cinq personnes** ont participé à une séance informations sur les enjeux politiques pour les élections fédérales.

Atelier techniques ambulancières

Le 3 octobre, trois militantEs sont allé sensibiliser les étudiants à la Techniques Ambulancière du Cégep de Sainte-Foy sur la réalité des personnes assistées sociales.

Souper-conférence

Le **17 octobre**, une **quinzaine de personnes** de l'ADDSQM ont assisté à une conférence organisé par Action Chômage, d'Eau Secours et le FRAPRU dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Voir article page 14.

Sortie de la rentrée

Chaque année l'ADDS organise une sortie de la rentrée, pour remercier les militant.e.s de leur implication dans l'organisme. L'activité a eu lieu le **18 octobre** et nous étions **onze**.

Atelier d'écriture

Le **30 octobre**, nous avons organisé un atelier d'écriture qui avait comme but de préparer La Riposte du mois de décembre. Nous étions **huit personnes**.

Mon droit à l'aide sociale

Le **31 octobre** et le **7 novembre**, quatorze personnes ont participé à la formation préparée par l'ADDS QM intitulée *Mon droit à l'aide sociale*. Cette formation a permis de beaux échanges et a peut-être donné l'envie aux participant.e.s de s'impliquer dans la lutte pour la défense des droits des personnes assistées sociales

Action du Bail

Le **5 novembre**, pendant l'ouverture d'une rencontre de différents acteurs en logement, **6 militant.e.s** ont participé à la mobilisation organisée par le BAIL pour revendiquer une vraie réforme de la Régie du logement. Voir article page 8.

Conférence de presse et rassemblement pour la campagne Donner, c'est donner.

Plus de **35 personnes** étaient présentes au rassemblement d'appui à la conférence de presse du **21 novembre**, qui annonçait le dépôt de la pétition de l'ADDS QM. Voir article pages 2 et 3.

CALENDRIER

Décembre 2019

LUNDI	*MARDI*	*MERCREDI*	*JEUDI*	*VENDREDI*	*SAMEDI*
2 13h30 Comité Loi	**3** 9h30 Comité Organisateur	**4** 9h30 Tournage capsule	**5** 9h30 Comité Finance	**6** 9:30 Boîte de Noël	**7** **8**
9	**10** 13h30 ADAS Atelier Droit à l'Aide Sociale	**11** 13h30 ACTION Guignolée spéciale	**12** 17h00 Party de Noël !	**13**	**14** **15**
16	**17**	**18**	**19**	**20**	**21** **22**
23	**24**	**25**	**26**	**27**	**28** **29**
30	**31** **L'ADDS QM**	**SERA FERMÉE**	**DU 16 DÉCEMBRE**	**AU 6 JANVIER**	

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- **Avez-vous des questions sans réponse ?** *Utilisez le* ***Dépannage téléphonique*** *au* ***418-525-4983***.
- **Vous avez des questions concernant l'aide sociale ?** *Nous vous invitons à l'****Atelier Droit aide sociale*** *(rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).*
  L'horaire des rencontres est disponible aux ***locaux de l'Association*** *ou au* ***418-525-4983****.*
- **Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?**

Passez nous voir !

CALENDRIER

Janvier 2019

LUNDI	*MARDI*	*MERCREDI*	*JEUDI*	*VENDREDI*	*SAMEDI*
		1	**2**	**3**	**4**
6 Retour du congé du temps des fêtes	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**
13 13h30 Comité loi	**14** 13h30 Atelier droit aide sociale	**15** 9h30 à 16h Journée bilan mi-année (militant.e.s seulement)	**16** 9h30 à 12h Comité luttes	**17**	**18**
20	**21**	**22** 9h30 à 12h Comité femmes	**23** 14h à 16h Café rencontre	**24**	**25**
27	**28** 9h30 à 16h Comité organisateur	**29** 9h30 à 12h Atelier d'écriture	**30**	**31**	

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- **Avez-vous des questions sans réponse ?** *Utilisez le* ***Dépannage téléphonique*** *au* ***418-525-4983***.
- **Vous avez des questions concernant l'aide sociale ?** *Nous vous invitons à l'****Atelier Droit aide sociale*** *(rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).*
  L'horaire des rencontres est disponible aux ***locaux de l'Association*** *ou au* ***418-525-4983****.*
- **Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?**

Passez nous voir !